
**Véhicules de collecte de déchets —
Prévention et maîtrise des odeurs et
des jus émanant des déchets**

*Refuse collection vehicles — Waste odour and leachate prevention
and control*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 24160:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d96ea1d4-d2fd-42e7-a8ef-f7121620add1/iso-24160-2022>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 24160:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d96ea1d4-d2fd-42e7-a8ef-f7121620add1/iso-24160-2022>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences relatives à la structure	3
4.1 Description générale	3
4.2 Récupération des jus	3
4.3 Capacité de stockage des jus	3
4.4 Prévention des fuites ou de la dispersion des jus, et évacuation des jus	3
4.4.1 Prévention des fuites et évacuation des jus à partir du réservoir à jus	3
4.4.2 Prévention des fuites de jus dans le caisson	3
4.4.3 Prévention de la dispersion des jus dans la trémie	3
4.5 Prévention de la propagation des odeurs émanant des déchets	4
4.5.1 Maîtrise des odeurs au niveau des ouvertures destinées à la maintenance du caisson	4
4.5.2 Maîtrise des odeurs au niveau de l'ouverture de chargement	4
5 Exigences relatives à la maintenance dans les manuels d'instruction	4
Annexe A (informative) Dénominations des pièces et mécanismes du véhicule	5
Bibliographie	10

[ISO 24160:2022](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d96eal4d4-d2fd-42e7-a8ef-f7121620add1/iso-24160-2022)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d96eal4d4-d2fd-42e7-a8ef-f7121620add1/iso-24160-2022>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 297, *Gestion de la collecte et du transport des déchets*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les odeurs émanant des déchets et les jus émis par les véhicules de collecte de déchets (VCD) ont des répercussions négatives sur le milieu environnant et peuvent être source de réclamations exprimées par les habitants. Une maîtrise appropriée des jus et des odeurs émanant des déchets est susceptible d'améliorer leur tolérance quant aux liquides et aux odeurs provenant de la collecte de déchets.

Les odeurs émises par les déchets, en particulier les biodéchets, ont des répercussions négatives sur le milieu environnant et contribuent également à créer un sentiment d'inconfort.

Les jus émis par les composants liquides des déchets peuvent entraîner une contamination de l'eau et des odeurs, s'ils s'échappent des VCD.

Le présent document vise à fournir une assistance, des conseils ainsi que des recommandations en vue de maîtriser correctement les odeurs émanant des déchets et les jus émis par les VCD. Il s'adresse aux propriétaires de VCD, aux prestataires de gestion des déchets, aux fabricants de véhicules de collecte des déchets, aux fournisseurs, aux prestataires de services de maintenance, aux consultants, aux autorités ainsi qu'à toute autre entité concernée.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 24160:2022](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d96eald4-d2fd-42e7-a8ef-f7121620add1/iso-24160-2022)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d96eald4-d2fd-42e7-a8ef-f7121620add1/iso-24160-2022>

Véhicules de collecte de déchets — Prévention et maîtrise des odeurs et des jus émanant des déchets

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie des méthodes de prévention de la propagation des odeurs émanant des déchets ainsi que de prévention des fuites de jus pendant la collecte et le transport de déchets dans les véhicules de collecte de déchets (VCD) lorsqu'il est nécessaire de maîtriser ces paramètres afin de protéger le milieu environnant.

Le présent document n'est pas applicable lorsqu'il n'est pas nécessaire de maîtriser les odeurs émanant des déchets ou les jus dus à la composition ou au conditionnement des déchets et lorsque les déchets transportés n'ont pas d'incidence sur l'environnement.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 24161:—,¹⁾*Gestion de la collecte et du transport des déchets — Terminologie*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 24161 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

véhicule de collecte de déchets

VCD

véhicule conçu pour la collecte et le transport de déchets ou de déchets recyclables dans des conteneurs dans lesquels les déchets ou les déchets recyclables sont mobilisés par pression différentielle ou par le biais d'un lève-conteneurs, ou de moyens mécaniques ou manuels

Note 1 à l'article: Un VCD peut être équipé de réservoirs à jus qui sont généralement placés sous le *caisson* (3.6) des VCD afin de recueillir les *jus* (3.4) et éviter ainsi les déversements au cours du transport. Le véhicule de collecte de déchets peut également être équipé de solutions intelligentes ou en lien avec l'Internet des objets faisant partie d'un système intégré de gestion des déchets. Les déchets ou produits recyclables collectés au moyen de VCD sont transportés, soit en vue de leur traitement par recyclage vers des centres de tri ou des centres de valorisation des matières, soit pour leur élimination dans des usines d'incinération des déchets ou dans des installations de stockage.

[SOURCE: : ISO 24161:—, 3.43]

1) En cours d'élaboration. Stade au moment de la publication: ISO/DIS 24161:2022.

3.2
odeur émanant des déchets

odeur désagréable provenant de déchets et dégagée tout au long du processus de collecte, de transport et de traitement des déchets

3.3
maîtrise des odeurs

contrôle de la propagation des odeurs émises par les déchets collectés

Note 1 à l'article: à l'article : Les mesures visant à maîtriser les odeurs émanant des déchets incluent l'utilisation d'enzymes et de produits masquants.

3.4
jus

eau polluée s'écoulant après lixiviation par les déchets, ce qui peut inclure les eaux de pluie qui se sont infiltrées dans le *caisson* (3.6) du *véhicule de collecte de déchets* (3.1)

3.5
réservoir à jus

réservoir destiné à la collecte et à l'entreposage des *jus* (3.4)

Note 1 à l'article: Voir l'[Annexe A](#) et les [Figures A.5](#) et [A.6](#).

3.6
caisson

partie de la superstructure qui retient les déchets chargés lors de la collecte

3.7
porte arrière

structure fixée à l'arrière du *caisson* (3.6) équipée d'une *ouverture destinée au chargement des déchets* (3.8) et qui retient les déchets contenus dans le caisson

Note 1 à l'article: Un rideau de trémie se fixe à l'arrière du *véhicule de collecte de déchets* (3.1) pour atténuer les *odeurs émanant des déchets* (3.2) et éviter tout déversement accidentel au cours du transport.

3.8
ouverture de chargement

ouverture destinée au chargement des déchets par la *porte arrière* (3.7)

3.9
système de chargement

mécanisme ou ensemble d'actions de chargement manuel ou mécanique des déchets par l'*ouverture de chargement* (3.8) située à l'arrière du véhicule, et de transfert mécanique des déchets dans la superstructure

Note 1 à l'article: Le transfert des déchets dans la superstructure peut être effectué avec ou sans *trémie* (3.11).

3.10
dispositif de prévention de la dispersion des jus

dispositif permettant d'empêcher la dispersion des *jus* (3.4) depuis l'*ouverture de chargement* (3.8)

3.11
trémie

compartiment dans lequel les déchets sont chargés manuellement ou mécaniquement puis transférés dans la superstructure

Note 1 à l'article: La trémie peut être un compartiment indépendant ou une partie de la superstructure ou de la *porte arrière* (3.7).

4 Exigences relatives à la structure

4.1 Description générale

La structure d'un VCD doit être telle que les odeurs émanant des déchets et les jus émis par les déchets ne se dispersent pas ou ne fuient pas à l'extérieur du VCD au cours de la collecte et du transport des déchets.

4.2 Récupération des jus

La surface inférieure du caisson doit être inclinée ou conçue de sorte à récupérer les jus à l'intérieur du caisson et à leur permettre de s'écouler dans le ou les réservoirs à jus via les orifices d'écoulement.

Il convient que le diamètre des orifices d'écoulement soit d'au moins 8 mm pour empêcher tout colmatage.

4.3 Capacité de stockage des jus

Selon la composition des déchets, la capacité et l'emplacement du ou des réservoirs à jus et la conception de la superstructure doivent permettre d'empêcher les jus stockés de déborder pendant la collecte et doivent satisfaire à d'autres conditions, telles que le respect de la garde au sol minimale, les dimensions hors-tout du véhicule (largeur), l'interférence avec les autres parties du véhicule ou les charges par essieu.

4.4 Prévention des fuites ou de la dispersion des jus, et évacuation des jus

4.4.1 Prévention des fuites et évacuation des jus à partir du réservoir à jus

Il convient que l'ouverture permettant l'évacuation des jus stockés dans le réservoir à jus puisse demeurer fermée par une protection ou par une vanne. Il convient également que sa fermeture soit hermétique afin d'empêcher la fuite de jus lors de la réalisation des tâches de récupération et lorsque le VCD est en mouvement.

EXEMPLE Installation d'une trappe verrouillable ou d'une vanne de vidange sur l'ouverture.

NOTE Voir la [Figure A.6](#).

4.4.2 Prévention des fuites de jus dans le caisson

Il convient que l'ouverture permettant l'évacuation des jus stockés dans le caisson puisse demeurer fermée par une protection ou par une vanne. Il convient également que sa fermeture soit hermétique afin d'empêcher la fuite de jus lors de la réalisation des tâches de récupération et lorsque le VCD est en mouvement.

EXEMPLE Installation d'une trappe verrouillable ou d'une vanne de vidange sur l'ouverture.

4.4.3 Prévention de la dispersion des jus dans la trémie

Il convient d'utiliser le dispositif de prévention de la dispersion des jus pour empêcher les jus de se disperser lorsque le système de chargement pousse les déchets de la trémie vers le caisson.

EXEMPLE Fixation d'une bande en caoutchouc sur l'embout de la plaque de compression, voir la [Figure A.4](#).

4.5 Prévention de la propagation des odeurs émanant des déchets

4.5.1 Maîtrise des odeurs au niveau des ouvertures destinées à la maintenance du caisson

Si le caisson est équipé d'une ouverture dédiée à sa maintenance, elle doit être dotée de dispositifs d'étanchéité afin de réduire au minimum la fuite des odeurs émanant des déchets.

EXEMPLE Porte et feuilles recouvrant l'ouverture.

NOTE Voir la [Figure A.1](#).

4.5.2 Maîtrise des odeurs au niveau de l'ouverture de chargement

Il convient que l'ouverture de chargement soit conçue ou fonctionne de manière à empêcher la propagation des odeurs émanant des déchets lorsque le VCD est en mouvement ou à l'arrêt, mais n'est pas en cours de chargement.

Outre l'utilisation de volets ou de portes pour obstruer l'ouverture de chargement lors des périodes d'inactivité, un système de ventilation peut être installé. Ce système de ventilation doit permettre de générer une pression d'air inférieure à la pression de l'air ambiant dans la zone béante de l'ouverture de chargement. L'évacuation du système de ventilation de l'air doit être équipée d'un filtre qui élimine les odeurs émanant des déchets.

EXEMPLE Protection de porte ou porte arrière et feuilles recouvrant l'ouverture.

NOTE Voir les [Figures A.2](#) et [A.3](#).

5 Exigences relatives à la maintenance dans les manuels d'instruction

Les jus et odeurs émanant des déchets peuvent s'échapper lorsque les dispositifs ou les matériaux assurant l'étanchéité sont détériorés ; par conséquent, les manuels d'instruction doivent clairement indiquer la fréquence recommandée de remplacement des systèmes d'étanchéité pour empêcher les fuites.